

MODIFICATION N°1 du PLU des Ollières

Fiche d'examen au cas par cas

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°1 du PLU des Ollières

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Président du Grand Annecy
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	<p>Grand Annecy 46 avenue des Iles BP 90270 74007 ANNECY cedex 04 80 48 06 10</p> <p>amenagement@grandannecy.fr</p>
<p>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</p>	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
<p>Oui Le SCoT du Bassin Annécien approuvé en février 2014.</p>	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
<p>Oui Le territoire des Ollières est couvert par un PLU, approuvé en 2017, qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p>	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	852 habitants en 2014 (population municipale)
Quelle est la superficie de votre ou de	11,64 km ²

vos communes ?																																																																																	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<i>La modification n'a pas d'impact sur ce point puisqu'il s'agit uniquement d'augmenter les seuils pour logements aidés dans des zones U existantes.</i>																																																																																
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</p> <table border="1" data-bbox="746 481 1417 896"> <thead> <tr> <th colspan="3">POS / surfaces (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">Zones urbaines</td> <td>Ua</td> <td>3,12</td> </tr> <tr> <td>Ub</td> <td>7,93</td> </tr> <tr> <td>Uc</td> <td>26,29</td> </tr> <tr> <td>Ue</td> <td>3,15</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>39,59</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Zones à urbaniser</td> <td>NA(i)</td> <td>15,16</td> </tr> <tr> <td>NA HABITAT</td> <td>8,89</td> </tr> <tr> <td>NB</td> <td>3,04</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>27,09</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Zones agricoles</td> <td>NC</td> <td>542,57</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>542,57</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Zones naturelles et forestières</td> <td>ND</td> <td>554,75</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>554,75</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Nota : les surfaces ci-dessus sont issues de la modification n°3 du POS.</i></p> <table border="1" data-bbox="746 996 1417 1601"> <thead> <tr> <th colspan="3">PLU Élaboration / surfaces (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">Zones urbaines</td> <td>Ua</td> <td>3,96</td> </tr> <tr> <td>Ub</td> <td>11,07</td> </tr> <tr> <td>Uc</td> <td>32,45</td> </tr> <tr> <td>Ue</td> <td>2,69</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>50,19</td> </tr> <tr> <td rowspan="6">Zones à urbaniser</td> <td>1AU(i)</td> <td>1,35</td> </tr> <tr> <td>dont 1AUa</td> <td>0,92</td> </tr> <tr> <td>dont 1AUb</td> <td>0,43</td> </tr> <tr> <td>2AU HABITAT</td> <td>0,66</td> </tr> <tr> <td>2AUx ACTIVITÉS</td> <td>1,31</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>3,32</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Zones agricoles</td> <td>A</td> <td>614,07</td> </tr> <tr> <td>dont A</td> <td>290,07</td> </tr> <tr> <td>dont Ae</td> <td>324,00</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>614,07</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Zones naturelles et forestières</td> <td>N</td> <td>489,20</td> </tr> <tr> <td>dont N</td> <td>470,25</td> </tr> <tr> <td>dont Ne</td> <td>1,20</td> </tr> <tr> <td>dont Nzh</td> <td>17,75</td> </tr> <tr> <td>Sous-total</td> <td>489,20</td> </tr> </tbody> </table>	POS / surfaces (ha)			Zones urbaines	Ua	3,12	Ub	7,93	Uc	26,29	Ue	3,15	Sous-total	39,59	Zones à urbaniser	NA(i)	15,16	NA HABITAT	8,89	NB	3,04	Sous-total	27,09	Zones agricoles	NC	542,57	Sous-total	542,57	Zones naturelles et forestières	ND	554,75	Sous-total	554,75	PLU Élaboration / surfaces (ha)			Zones urbaines	Ua	3,96	Ub	11,07	Uc	32,45	Ue	2,69	Sous-total	50,19	Zones à urbaniser	1AU(i)	1,35	dont 1AUa	0,92	dont 1AUb	0,43	2AU HABITAT	0,66	2AUx ACTIVITÉS	1,31	Sous-total	3,32	Zones agricoles	A	614,07	dont A	290,07	dont Ae	324,00	Sous-total	614,07	Zones naturelles et forestières	N	489,20	dont N	470,25	dont Ne	1,20	dont Nzh	17,75	Sous-total	489,20
POS / surfaces (ha)																																																																																	
Zones urbaines	Ua	3,12																																																																															
	Ub	7,93																																																																															
	Uc	26,29																																																																															
	Ue	3,15																																																																															
	Sous-total	39,59																																																																															
Zones à urbaniser	NA(i)	15,16																																																																															
	NA HABITAT	8,89																																																																															
	NB	3,04																																																																															
	Sous-total	27,09																																																																															
Zones agricoles	NC	542,57																																																																															
	Sous-total	542,57																																																																															
Zones naturelles et forestières	ND	554,75																																																																															
	Sous-total	554,75																																																																															
PLU Élaboration / surfaces (ha)																																																																																	
Zones urbaines	Ua	3,96																																																																															
	Ub	11,07																																																																															
	Uc	32,45																																																																															
	Ue	2,69																																																																															
	Sous-total	50,19																																																																															
Zones à urbaniser	1AU(i)	1,35																																																																															
	dont 1AUa	0,92																																																																															
	dont 1AUb	0,43																																																																															
	2AU HABITAT	0,66																																																																															
	2AUx ACTIVITÉS	1,31																																																																															
	Sous-total	3,32																																																																															
Zones agricoles	A	614,07																																																																															
	dont A	290,07																																																																															
	dont Ae	324,00																																																																															
	Sous-total	614,07																																																																															
Zones naturelles et forestières	N	489,20																																																																															
	dont N	470,25																																																																															
	dont Ne	1,20																																																																															
	dont Nzh	17,75																																																																															
Sous-total	489,20																																																																																

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

ANNEXE 2 : PLAN DE ZONAGE ACTUEL DU PLU DES OLLIÈRES

ANNEXE 3 : RÈGLEMENT ACTUEL DU PLU DES OLLIÈRES

ANNEXE 4 : PADD DU PLU DES OLLIÈRES

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe 8 : ~~délibération engageant la procédure~~ arrêté engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

La modification a pour but :

- d'augmenter la part de logements aidés de 25% à 30% et de clarifier la règle en précisant que ce pourcentage s'applique à la surface de plancher et au nombre de logements créés en zone Ua et Ub et 1AU.
- De préciser que cette servitude pour logements aidés ne s'applique pas pour la zone Uc
- De supprimer en zone 1AU le seuil des 600m² comme déclencheur de la production de logements aidés : toutes les opérations sont désormais concernées.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		NON	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		NON	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	OUI		
Les dispositions de la loi Littoral		NON	

concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »			
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Oui		Le SDAGE Rhône Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		Communauté d'Agglomération du Grand Annecy

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

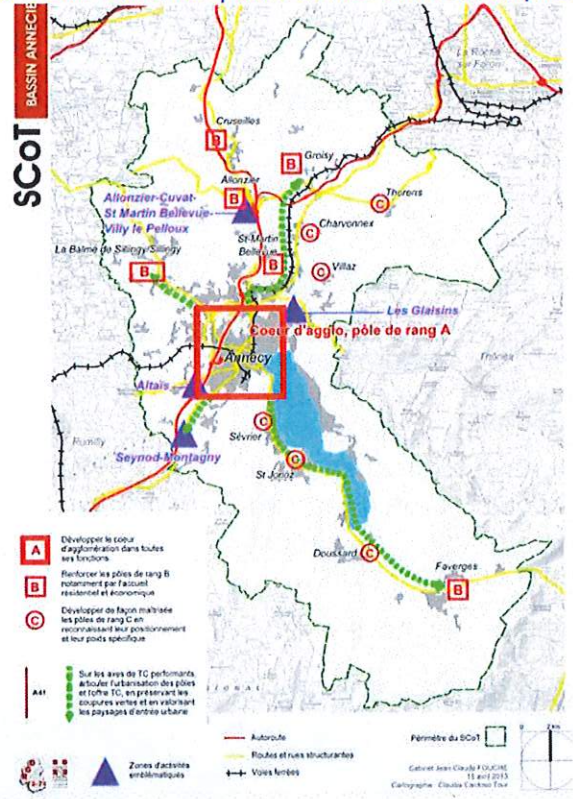
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

ANNEXE 7 : EVOLUTIONS ENVISAGÉES SUR LE PLAN DE ZONAGE : avant et après
ANNEXE 8 : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIÉ

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné. L'adaptation du règlement et du plan de zonage vise à permettre la production de logements aidés
Combien d'habitants supplémentaires votre	Préciser ici (ou en annexe) comment les


<p>projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p><i>perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i> La modification ne change pas la constructibilité du PLU.</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>11 logements vacants en 2014 soit 3% du parc de logements</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> Non concerné.</p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p>Non concerné</p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p>Non concerné</p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?</p> <p>Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre</p>	<p>La modification n°1 n'a pas pour objet de modifier la densité ou les capacités du PLU.</p>
<p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</i> <i>2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</i> <i>3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</i> <i>4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</i> <i>5. les objectifs de densité</i> <i>6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTM</i> 	<p>Non concerné</p>

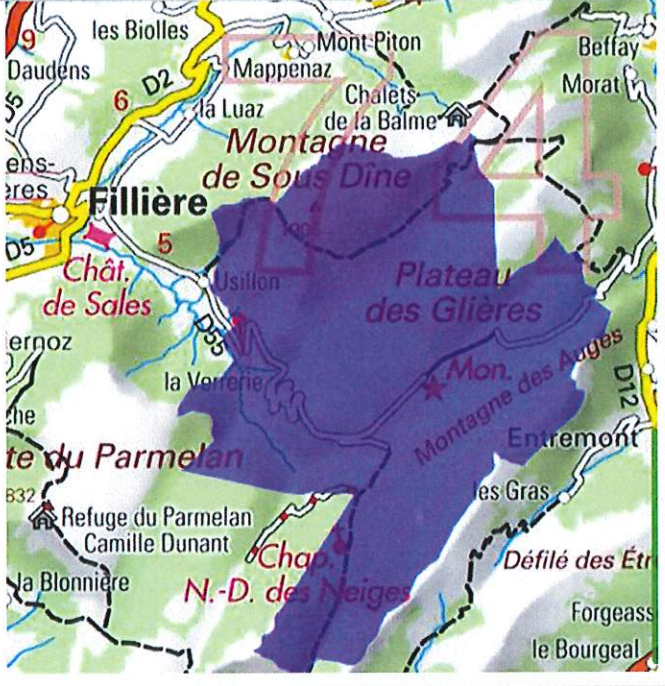
<p>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</p>	
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	<p><i>Non concerné</i></p>
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p><i>Non concerné</i></p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p><i>Non concerné. La modification du PLU ne traite pas de ce point.</i></p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	<p>Le SCoT identifie quatre zones emblématiques :</p>  <p>Le site des Glaisins, d'Allonzier et du Parc Altaïs sont des sites existants. Les sites de Seynod-Montagny et d'Allonzier-Cuvat sont en projet.</p>
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?</p>	<p><i>Non concerné</i></p>
<p>Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)</p>	<p><i>Non concerné</i></p>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		NON	<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p>
Des espaces boisés ?		NON	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		NON	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>

Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		NON	
Une réserve naturelle nationale ?		NON	
Un espace naturel sensible ?		NON	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.dataara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		NON	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	OUI		74ASTERS1100 Les Pagaises Nord-Est / Chez le Bois Nord-Ouest 74ASTERS1101 Chez le Bois Nord 74ASTERS1102 Chez le Bois Nord-Est (400 m) / Chez Duret Nord 74ASTERS1103 Bémont Est (± 600 m) / 75 m à l'Est du point coté 655 m 74ASTERS1104 Chez Dieme Nord / Corby Sud-Ouest 74ASTERS1105 Corby Nord-Est / Chez Bibollet Sud-Ouest (350 m) <i>La modification n'impacte pas ces périmètres.</i>
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html	OUI		Cours d'eau à LES OLLIÈRES ou à son aval (rivière, ruisseau, canal...) : Vallat d'Ollières Ruisseau des fontaines Ruisseau la meyronne Ruisseau la garène Fleuve l'argens : ARGENS A BRAS <i>La modification n'impacte pas ces périmètres.</i>
Complétez si nécessaire	/	/	/

écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	OUI		<p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p> <p>Le SCOT identifie le même axe que le SRCE comme principale continuité écologique à préserver (cf CARTE 2). La modification n'impacte pas ces périmètres.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	OUI		 <p>La modification n°1 n'impacte pas ces périmètres.</p>
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>

<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	NON	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	NON	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>	NON	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>	NON	<p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>	NON	
<p>Complétez si nécessaire</p>	/	/

4.6 Ressource en eau			
Captages			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>

suivants ?			
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	OUI	NON	La modification n'impacte pas ces périmètres
Autres captages prioritaires ?	/	NON	/
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		<p>Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau direct dans les aquifères souterrains ni les réservoirs superficiels (cours d'eau, plans d'eau).</p> <p>Les ressources en eau sont suffisantes pour assurer les besoins futurs. L'ensemble des besoins des usagers des équipements sera couvert par le réseau intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, auquel l'ensemble des bâtiments sera raccordé.</p> <p>Le rapport de présentation de la révision générale du PLU approuvée en 2007 indique : « En tout état de cause l'alimentation en eau potable ne constitue pas un frein au développement communal</p>
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	OUI		<p>Les rejets d'eaux usées domestiques des bâtiments seront dirigés vers le réseau intercommunal d'assainissement collectif avant de rejoindre la station d'épuration des Poiriers située sur la commune de Poisy, qui a la capacité de traiter les effluents.</p> <p>Le rapport de présentation de la révision générale du PLU approuvée en 2007 indique : « L'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation. »</p>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	OUI		Le règlement du PLU impose des ouvrages de rétention pour les projets de constructions.
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.7 Sols et sous-sol			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>	OUI		<p>-Dépôt de mâchefers des LAPIAZ</p> <p>La modification n'impacte pas ces périmètres</p>
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>		NON	
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		NON	
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.8 Risques et nuisances			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>	OUI		<p>Carte des aléas en date 2006</p>
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>		NON	

Nuisances ?		NON	<i>La modification n'impacte pas ce point</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	OUI		
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	OUI		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> <i>Réseau de TC urbain du GRAND ANNECY : réseau Sibra</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		NON	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	OUI		Le PCET a été approuvé en Conseil communautaire le 19 décembre 2013. Les enjeux relevés : <ul style="list-style-type: none"> - Adopter une politique énergétique à moyen et long terme et faire du territoire de la collectivité un territoire en transition énergétique en lien avec la candidature TEPOS ou Territoire à énergie positive. Il s'agit pour cela d'accompagner les grands projets de la collectivité dans un volet spécifique Énergie-climat. - Compétence logement : PLH et précarité énergétique - Compétence déplacements urbains : mobilité durable - Compétence aménagement du territoire : attractivité et qualité de vie du territoire en maîtrisant la consommation de l'espace - Compétence économie : favoriser le secteur économique en étant exemplaire dans la gestion de l'énergie et dans

Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Annexe 8 : arrêté prescription
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Annexe 3 : règlement du PLU de 2017 Annexe 5 : évolutions envisagées sur le plan de zonage Annexe 6 : projet de règlement modifié Annexe 7 : OAP modifiées
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	Annexe 4 : PADD du PLU de 2017
6. Signature du demandeur (personne publique responsable)		
Date :		NOM : VANDEPOORTAELE
Lieu :		PRENOM : Christophe
		SIGNATURE
		

			<ul style="list-style-type: none"> - la conception des ZAE - Compétence eau : optimisation de la gestion de la ressource - Compétence déchets : continuer la politique de réduction et de valorisation des déchets ainsi que la sensibilisation des habitants - Compétence tourisme : anticiper les conséquences du changement climatique dans ce secteur (offres, impacts) - Améliorer la connaissance afin de prendre les mesures les plus adéquates et les plus pertinentes <p>Planifier les mesures d'adaptation résultant d'une stratégie délibérée en adoptant des mesures sans regret qui permettent de diminuer la vulnérabilité quelle que soit l'ampleur du changement climatique et des mesures réversibles qui permettent le changement et l'évolution de stratégie si nécessaire</p>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		NON	
Complétez si nécessaire			

1. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

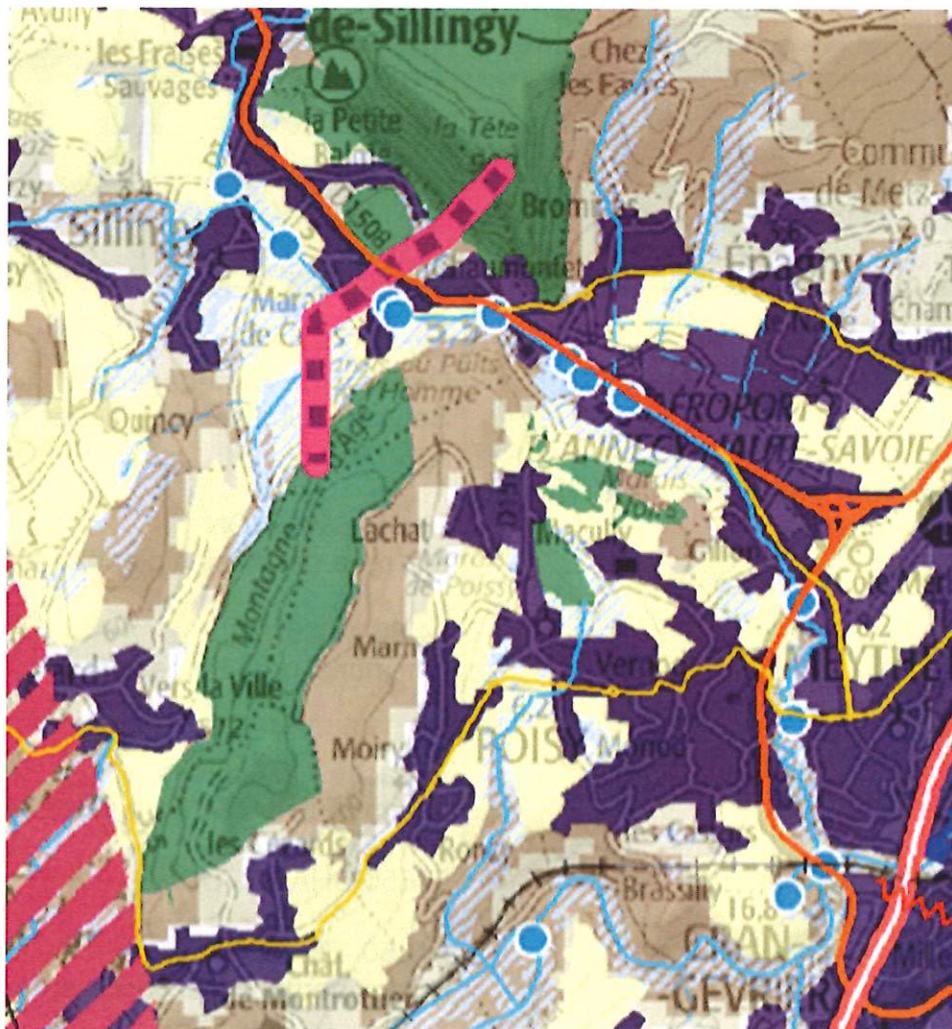
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Annexe 1
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	o
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	o	Annexe 2
Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	o	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	o

1.ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	GRAND ANNECY Direction de l'Aménagement Service Urbanisme, politiques foncière et agricole Nadège MIGNON Chargée de mission planification 04 80 48 06 15 nmignon@grandannecy.fr
Bureau d'études / Urbaniste	Espaces & Mutations Jérémy PERUZZO, urbaniste associé 27 rue Adrastée 74650 CHAVANOD 04- 50 -69 -51-98 jeremy.peruzzo@espaces-et-mutations.com

2. carte 1 - Extrait du SRCE Rhône Alpes approuvé



Les composantes de la Trame verte et bleue

- Réservoirs de biodiversité :**
- Objectif associé : à préserver ou à restaurer en bon état
- Corridors d'importance régionale :**
- Forêt : Objectif associé : à préserver
 - Autre : Objectif associé : à préserver
 - Objectif associé : à restaurer en bon état
- La Trame bleue :**
- Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue
- Objectif associé : à préserver
 - Objectif associé : à restaurer en bon état
- Lacs naturels**
- Objectif associé : à restaurer en bon état ou à créer (à l'usage de la pêche, de l'agriculture, de la culture, de l'énergie, de l'élevage)
 - Objectif associé : à préserver
- Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau**
- Objectif associé : à préserver ou à restaurer en bon état
- Zones humides inventaires départementaux**
- Objectif associé : à préserver ou à restaurer en bon état
 - Pour le département de la Savoie, les zones de bon fonctionnement de la Trame bleue/verte sont non représentées

Espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

- Espaces perméables terrestres* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité
- Perméabilité forte
 - Perméabilité moyenne
- Espaces perméables liés aux milieux aquatiques*
- Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire
 - et territoire de bon fonctionnement de perméabilité forte à moyenne

Fond cartographique

- Zones agricoles
- Plans d'eau
- Cours d'eau permanent et intermittent, canaux
- Infrastructures routières**
 - Type autoroute
 - Routes principales
 - Routes secondaires
 - Touristes
- Infrastructures ferroviaires**
 - Voies ferrées principales et LGV
 - Touristes
- Points de conflits (permanents, éphémères...)
- Zones de conflits permanents, éphémères, éphémères évitables de rive droite...)
- Rattachement des obstacles à l'incision des cours d'eau (SRCE VS, mai 2013)
- Projets d'infrastructures linéaires**
 - Routes, autoroutes
- Voies ferrées
- Pour le département de la Savoie, les zones de bon fonctionnement de la Trame bleue/verte sont non représentées
- Données non actualisées

3. CARTE 2 : Extrait de la carte de la trame écologique du DOO du SCoT approuvé

